



# AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS  
21 DÉCEMBRE 2020

## ADOPTION DU BUDGET 2021 ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jude adoptera le budget pour l'exercice financier 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2021, 2022 et 2023 lors d'une **séance extraordinaire** qui se tiendra le **lundi 21 décembre 2020 à 19 h 30, à huis clos**, et que l'enregistrement audio de cette séance sera diffusé en différé sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jude.

Les membres de ce conseil :

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière ;
- Adopteront le budget pour l'année 2021 ;
- Adopteront le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 ;
- Adopteront le règlement établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil sur l'un ou l'autre de ces sujets doit faire parvenir un courriel avant 15 h 30, le jour de la séance, à l'adresse suivante : [munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca)

Les questions qui seront reçues sur ces sujets à la suite de la diffusion de la séance seront soumises pour considération et réponse du conseil à la période de questions prévue lors de sa séance régulière du 11 janvier 2021.

Des documents complémentaires relatifs au budget et au PTI adoptés seront également déposés sur le site Internet de la Municipalité dans les 15 jours suivant la séance extraordinaire.

Pour toute question il est obligatoire d'inclure les informations suivantes :

- 1) Nom et prénom
- 2) Adresse résidentielle
- 3) Numéro de téléphone
- 4) Question ou commentaire

Donné à Saint-Jude, ce 8<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

---

**Nancy Carvalho**

Directrice générale et secrétaire-trésorière